

Projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal :

questions supplémentaires au CUSM

(13 juin 2008)

1. La commission avait demandé à la ville de Montréal de quelle façon a été calculé le taux d'implantation des bâtiments de l'hôpital sur son site, incluant l'agrandissement. En réponse à cette question, la ville de Montréal nous indiquait, le 12 juin dernier, que la superficie au sol des bâtiments existants et projetés sur le site totalisait 18925,3 m². Ce chiffre, en provenance du CUSM, expliquait le taux d'implantation de 38,9%. Mais la question posée par la commission demandait une réponse plus détaillée. En fait, elle aimerait obtenir une identification plus précise des diverses composantes de la superficie au sol de l'hôpital, et une ventilation de leur importance respective. En d'autres termes, que retrouve-t-on dans ce 18,925 mètres carrés? Qu'est-ce que ça englobe, et qu'est-ce que ça n'englobe pas? À titre d'exemple, le stationnement étagé existant, ou encore l'actuel basilaire devant l'entrée de l'avenue des Pins font-ils partie des composantes de la superficie au sol de l'hôpital, ou en sont-ils exclus?

Le tableau suivant détaille l'ensemble des éléments comptés au calcul.

	Empreinte au sol (brute - m²)
HGM :	12 064,21
Pavillon Livingston :	1 335,57
Maison Durnford :	184,38
Maison Burks :	261,12
Tennis :	737,78
Travencore* :	712,20
	15,60
Stationnement* :	2 297,08
	194,29
	12,18
Cyclotron :	503,76
Pavillon de recherche :	397,78
Éléments satellites** :	16,84
	54,43
	8,51
	23,54
	5,86
	18,56
	81,63
TOTAL :	18 925,32

* Les superficies du Travencore et du stationnement ont été ventilées selon leurs annexes rattachées (passerelle ou autre).

** Les éléments satellites correspondent aux divers lanterneaux et petites constructions devant Cedar ainsi qu'entre le stationnement étagé et le tennis.

2. Sur le même sujet, pourquoi le taux d'implantation au sol est-il évalué à 38,9% pas la ville de Montréal, et à 42% par le CUSM (page 4.4.2 du document général de présentation)?

Les responsables de l'arrondissement de Ville-Marie ont, après le dépôt du rapport du 15 janvier 2008, demandé beaucoup plus d'information sur les superficies du projet. La très légère évolution du projet entre le 15 janvier 2008 et le 5 février 2008 explique les écarts en matière de taux d'implantation.

Ainsi, le taux d'occupation au sol est basé sur une superficie au sol révisée de 18 925,32 m² (voir le tableau disponible en réponse à la question 1) sur un terrain de 48 650 m², soit 38,9 %.

3. Le coefficient d'occupation au sol proposé passerait de 2.2 à 3.0, en tenant compte du projet d'agrandissement (page 4.4.2 du document général de présentation). Encore là, la commission aimerait obtenir une ventilation plus précise des données qui ont conduit à bâtir une telle évaluation.

Le coefficient d'occupation au sol quant à lui s'appuie sur une superficie plancher totale de l'existant (99 768 m²) à laquelle s'ajoute 25 206 m² pour la cour Ouest, 13 991 m² pour les ailes A et B, et 4 318 m² pour le rehaussement de l'aile C, soit au total 143 283 m² de superficie plancher proposée sur un terrain d'une superficie de 48 650 m² correspondant à un coefficient d'occupation du sol de 2,95 alors que le coefficient d'occupation au sol actuel est de 2,05. Ces chiffres tiennent compte de la méthode suivant laquelle l'arrondissement exige de calculer les superficies plancher. Le document du 15 janvier 2008 ne s'appuyait pas exactement sur la méthode reconnue par l'arrondissement, ce qui explique certains écarts.

4. Les documents déposés par la ville de Montréal font référence à un projet de cyclotron qui serait implanté dans la cour est de l'hôpital. Ce projet aurait été accepté depuis déjà un certain temps, même s'il n'est pas encore en construction. Serait-il possible d'obtenir plus de renseignements sur la nature et sur l'ampleur de ce projet? À noter que la commission a déjà questionné la ville de Montréal (le 6 juin dernier) sur le processus qui a conduit à l'approbation de ce projet.

CONTEXTE

En 2004, une suite de TEP/CT Scan est mise en fonction au site de l'HGM au D5, la mise en marche de cette suite a permis de réduire la liste d'attente provinciale de patients en attente pour les examens cliniques de la TEP. Cette technologie constitue un service de pointe dans le domaine de l'imagerie médicale utilisant des isotopes radioactifs. Pour avoir accès aux isotopes requis pour l'utilisation de la suite, l'HGM a dû conclure différents accords avec l'Institut neurologique de Montréal et avec le CHUM. Ces deux institutions sont des établissements de recherche qui n'ont pas de licence de fabrication commerciale et par conséquent, ne sont pas axés sur la production de haut volume, régulière et commerciale.

Il en résulte que chaque patient, qui utilise cette technologie, doit signer certains documents de décharge car le processus est alors considéré expérimental par Santé Canada. La production n'est d'ailleurs pas toujours régulière et constante puisque la vocation de ces deux institutions ne comprend pas de volet commercial. De plus, la distance pour la livraison

des isotopes limite le type d'isotopes disponibles qui ont une très courte durée de demi-vie et ainsi, l'éventail des services donnés aux patients et le développement de cette technologie.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Ce projet est donc une suite logique pour répondre aux besoins croissants relatifs à cette technologie tant au niveau clinique qu'au niveau de la recherche. Il s'agit aussi d'un projet innovateur qui incitera la production d'isotopes de plus en plus performants. Le premier objectif de ce projet est la production d'isotopes approuvée PERS (Positron Emitting Radio-pharmaceuticals) par Santé Canada pour fin de livraison au CUSM et aux établissements dans la proximité de Montréal. Il est d'ailleurs anticipé que la production d'isotopes au Québec sera insuffisante pour répondre aux besoins des différents établissements, à moins d'installation de type commercial à proximité.

Il se concrétise par la construction d'un nouveau bâtiment de deux étages, avec une superficie de 2700 pi² par étage, qui sera localisé dans la cour intérieure Est de l'HGM. Ce nouveau bâtiment inclut, sur un étage, une suite commerciale radio-pharmaceutique pour la production isotopique avec une aire de réception et d'expédition et, sur l'autre étage, un espace non aménagé pour la future suite administrative de IPET et une salle de mécanique (lorsque les fonds seront disponibles pour en faire l'aménagement intérieur).

Le nouveau bâtiment sera en partie situé en excavation sur le côté N-O et en partie en porte-à-faux sur sa partie du côté S-E. De la partie la plus basse (sur le côté S-E), seulement deux étages seront visibles si on inclut la toiture de la salle mécanique et un étage sera visible de sa partie la plus haute (sur le côté N-O). Le bâtiment sera complètement invisible de la rue publique et restera de dimension relativement modeste par rapport à l'ensemble hospitalier. Ce bâtiment aura aussi son propre quai de livraison et d'expédition comprenant une entrée pour les employés. Un aménagement extérieur sera prévu pour conserver dans la mesure du possible l'aspect vert du site tout en prévoyant un aménagement fonctionnel pour le stationnement de l'hôpital.

La proximité de ce nouveau bâtiment et des services qui y seront offerts permettra la livraison fiable d'isotopes à l'intérieur de l'hôpital selon un court délai de temps et favorisera l'innovation en termes de recherche par l'utilisation possible de nouveaux isotopes à très courte durée de demi-vie. Il est anticipé que la proximité de cette suite augmentera l'intérêt de la communauté de chercheurs du CUSM et par la même incitera la recherche de nouveaux isotopes dans le diagnostic du cancer. De plus, la production à échelle commerciale sur ce site central offre la possibilité de fournir de façon fiable les établissements de la région qui en auront besoin.

- 5. En réponse à la question 1 posée à la ville de Montréal sur les hauteurs proposées, celle-ci répond que le secteur englobant la cour est serait dotée d'une hauteur maximale de 134,5 mètres (selon la cote altimétrique). Et on ajoute dans la réponse : « ce secteur de hauteur n'englobe que la cour, où un agrandissement est prévu derrière l'aile B... ». Fait-on référence ici au projet de cyclotron? Fait-on référence à autre chose? En d'autres termes, outre le projet de cyclotron, y a-t-il d'autres projets de développement, prévus ou en préparation, soit dans la cour est de l'hôpital, soit ailleurs sur le site?**

La réponse de la Ville fait bien référence au projet de cyclotron déjà approuvé. Aucun autre projet d'agrandissement n'est prévu ou en planification pour la cour Est de l'hôpital, ni ailleurs sur le site.